

Sigles et acronymes

- ADC** : Agence de Développement Communautaire
- ADM** : Agence de Développement Municipal
- AFDS** : Agence du Fonds de Développement Social
- CREA** : Centre de Recherche en Economie Appliquée
- CSE** : Centre de Suivi Ecologique
- CSO** : Cellule de Suivi Opérationnel
- DDC** : Direction du Développement Communautaire
- DPS** : Direction de la Prévision et de la Statistique
- ESAM** : Enquête Sénégalaise auprès des Ménages
- EPPS** : Enquête sur la Perception de la Pauvreté au Sénégal
- ESP** : Enquête sur les Priorités
- IEC** : Information – Education - Communication
- OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- OCB** : Organisation Communautaire de Base
- PAREP** : Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
- PLCP** : Programme de Lutte Contre la Pauvreté
- PNIR** : Programme National d'Infrastructures Rurales
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- S/E** : Suivi - Evaluation
- SCA** : Stratégie de Croissance Accélérée
- SRP** : Stratégie de Réduction de la Pauvreté

CHAPITRE I : INTRODUCTION

1.0 Contexte et justification

La lutte contre la pauvreté est aujourd'hui devenu un enjeu majeur de développement au Sénégal comme dans la plupart des pays africains au sud du Sahara, du fait de l'ampleur et de la sévérité de ce phénomène. Toutes les stratégies de développement ciblent invariablement la réduction de la pauvreté. L'organisation des Nations Unies aussi bien que les Institutions de Bretton Woods soutiennent cette lutte contre la pauvreté à travers l'aide apportée pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement et ceux des SRP : « une réduction de 50% par rapport à 1990 de la prévalence de la pauvreté ».

Au Sénégal les enquêtes effectuées dans le cadre de l'ESP et de l'ESAM ont montré que la pauvreté s'est accentuée entre 1990 et 2001 passant d'une prévalence de 33% à 58%. Cette progression contraste avec la croissance économique qu'a connue le pays surtout après la dévaluation de la monnaie de compte, le FCFA. Entre 1994 et 2004 le taux de croissance exceptée la parenthèse de 2002, a été de 5% en moyenne.

Aujourd'hui les défis du développement sont devenus plus lancinants face à la faiblesse relative des taux de croissance économique. En effet au rythme de croissance actuel, il faudrait bien plus de cinquante ans pour espérer pouvoir atteindre une réduction significative de la pauvreté. Si la croissance n'est pas plus forte les prochaines années, il est à craindre que tant les OMD que ceux du SRP ne puissent être atteints comme prévus à l'horizon de 2015.

Ce constat qui a été réaffirmé lors des travaux portant actualisation du SRP lancée en mars-2005, a justifié la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de croissance accélérée (SCA). Mais de toute évidence, cette SCA ne peut vraiment porter ses fruits que si, les programmes de lutte contre la pauvreté s'inscrivent dans un dynamique d'efficacité maximale. Avec les récentes mesures d'annulation de la dette, c'est l'ensemble des pays éligibles à l'initiative en faveur des PPT (dont le Sénégal) qui va bénéficier de ressources additionnelles importantes destinées aux secteurs sociaux en priorité et donc aux programmes de lutte contre la pauvreté.

La rationalisation des dépenses publiques et la recherche d'une meilleure efficacité des programmes sociaux sont devenues des exigences incontournables dans ce contexte. La Cellule de Suivi Opérationnel (CSO¹) des programmes de lutte contre la pauvreté du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social (MFFDS) peut jouer un grand rôle à ces égards de par la mission et les fonctions qui lui sont assignées.

Il convient alors de rappeler que dans le dispositif institutionnel mis en place par les Autorités sénégalaises pour gérer la lutte contre la pauvreté, deux niveaux ont été bien définis :

¹ Créée par décret n° 2001-948 du 21 novembre 2001 la Cellule de Suivi et de Coordination Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la pauvreté (CSO/PCLP) est rattachée au Cabinet du Ministre. Son organisation et son fonctionnement sont régis par l'Arrêté n° 000202 du 14/01/2002.

le départ sur quoi devraient porter ces observations. Dans le cadre du projet, une étude de référence devra être réalisée avant le démarrage des activités, notamment au cours de diagnostic participatif envisagé, et permettra à la Cellule de constituer les données nécessaires pour le suivi de principaux indicateurs qui seront retenus.

4.0 Point sur l'existant en matière de suivi - évaluation des différents programmes de lutte contre la pauvreté

Il est important de faire le point sur les réalités en matière de suivi - évaluation des actions de lutte contre la pauvreté afin d'en tenir compte. Trois situations sont analysées :

- Projets / Programmes de lutte contre la pauvreté
- Situation au niveau des collectivités locales
- Situation au niveau des services techniques centraux et déconcentrés

4.1 Situation au niveau des projets et programmes de lutte contre la pauvreté

La plupart des programmes et projets de lutte contre la pauvreté disposent de leur propre système de S&E. Des bases de données suivi-évaluation ont été conçues pour certains d'entre eux. C'est notamment le cas de l'AFDS et du PLCP/BAD.

Dans l'ensemble, le niveau d'opérationnalisation de ces différents systèmes de suivi-évaluation est en fonction de l'état d'exécution de chaque projet. Dans bien de cas, la fonction suivi des activités est correctement prise en charge et assurée de façon claire et précise par l'application qui rend compte des dates de réalisations, des ressources ainsi que des différents écarts sur les prévisions. La fonction de suivi budgétaire est aussi correctement prise en charge généralement par l'application Tom pro. Cependant en dehors de l'AFDS, les programmes n'ont pas de ressources humaines, ni un service dédié pour le suivi-évaluation. De plus, le PLCP et le PAREP n'ont d'outils spécifiques pour produire et suivre régulièrement l'évolution des indicateurs de performance ; il n'existe pas un système interne automatisé capable de générer régulièrement, en temps réel, à partir des activités menées sur le terrain la situation des indicateurs.

Les informations sur le déroulement du projet sont constituées et consignées dans les rapports périodiques (trimestriels, semestriels ou annuels). Le dispositif pour le suivi d'impact des actions de lutte contre la pauvreté est encore embryonnaire. Des protocoles de recherche avec les centres universitaires ont été signés (AFDS / CREA) et quelques études de cas de capitalisation ont été réalisées (PLCP/BAD, ex PELCP, FDL de Kédougou).

Il faut aussi signaler que des études réalisées pour : (i) l'établissement du Profil de pauvreté, (ii) Indice de développement humain (PNUD), (iii) recensement des statistiques agricoles (FAO, DAPS), et (iv) audits urbains, organisationnels et financiers des communes (ADM dans le cadre du projet PAC)³ peuvent servir pour l'établissement de la situation de référence.

³ Il faut noter que l'ADM a réalisé des audits urbains organisationnels et financiers pour la plupart des communes du Sénégal. On dispose ainsi des statistiques sur trois ans couvrant les aspects suivants : (i) Recettes, Dépenses, Potentiel fiscal et Prévisions sur 5 ans (Source : Canevas d'audit financier et organisationnel, ADM)

En somme, la CSO devrait, pour la constitution des statistiques et données sur les indicateurs de suivi proposés, recourir aux structures et institutions produisant ces types d'informations : DPS , ARD, CERP, Projets de développement (ONG et Bailleurs de fonds) et services techniques des collectivités locales.

4.2 Situation au niveau des collectivités locales en matière de S&E

Seules trois entités sont à considérer pour les collectivités locales au Sénégal : Régions, Communes et Communautés rurales. L'analyse de l'existant en matière de S&E a donc concerné ces trois niveaux.

Régions. Les régions ne disposent pas, à proprement parler, de système propre de suivi-évaluation. C'est pratiquement auprès de l'Agence régionale de développement (ARD) qu'on peut trouver des informations sur les actions en décentralisation au niveau régional.

Communes. Le suivi au niveau communal est celui assuré par les services comptables et qui porte sur la situation financière des communes. Beaucoup de communes n'ont d'ailleurs pas de comptabilité propre et comptent sur les services du Trésor (Receveur Municipal) pour suivre leurs recettes et leurs dépenses. Les plans de développement (PIC et PLD) ne font pas encore l'objet d'un suivi-évaluation systématique. Même si ces plans prévoient formellement ce suivi-évaluation, il est rare de trouver une commune disposant d'un service assumant cette fonction. Il n'y a pour le moment que la commune de Saint-Louis qui, grâce à la coopération décentralisée française, dispose d'une Agence de développement municipal (A.D.C) qui est entrain de mettre en place de tels instruments et services.

Communautés rurales. Les communautés rurales n'ont pas de système propre de S&E. Elles dépendent des services de l'État et des projets pour leurs besoins en informations.

4.3 Situation au niveau des services techniques centraux et déconcentrés de l'État et la production des statistiques

CERP. Les CERP sont les services techniques déconcentrés de l'État qui sont au contact des collectivités locales, surtout pour les communautés rurales (CR). Au niveau des CR, les CERP disposent d'un système de collecte, d'analyse et de transmission d'informations. Ces informations concernent tant la situation institutionnelle de la communauté rurale que la situation des populations et l'état d'exécution des plans de développement et des budgets.

Chaque CERP produit un rapport mensuel selon un canevas normalisé. Ce rapport mensuel est transmis au sous-préfet, au service départemental des CERP, au Service Régional des CERP et à la DER. Chaque service départemental des CERP produit un rapport trimestriel tandis que le service régional produit un rapport semestriel. Au niveau national, la DER produit un rapport annuel très détaillé. Il faut signaler que dans son dernier annuel (2001), la DER souligne certains problèmes de non production de rapports par les entités à la base.

Services du Trésor. Le second service déconcentré, disposant d'informations systématiquement collectées, sont les services du Trésor. Ces informations sont disponibles pour toutes les collectivités locales et font l'objet de transmission aux services centraux du Ministère des finances (Direction du Trésor). Cependant la

comptabilité des services du Trésor n'enregistre pas les opérations financées par des sources dont les fonds ne transitent pas par ses caisses, notamment les informations sur les projets / programmes de bailleurs de fonds).

Direction de la Prévision et de la Statistique dispose de services déconcentrés au niveau régional, mais les statistiques constituées se limitent au niveau du Département, en excluant ainsi les données au niveau des Communes et des Communautés rurales.

Direction du Développement communautaire : dispose de services au niveau régional et départemental et est chargée d'appuyer les initiatives à la base en vue d'une participation effective des populations au processus de développement. Sa division études est chargée de concevoir les outils de suivi-évaluation, de coordonner les missions d'évaluation des programmes d'investissement menées par le gouvernement, de gérer la base de données sur les ONG et d'élaborer un rapport annuel

Autres services. Les autres services de l'État disposent des systèmes d'information qui fournissent des informations dans leurs secteurs d'intervention. C'est notamment le cas de : la santé, l'éducation, l'agriculture & élevage, l'hydrauliques, les eaux et forêts, etc. Certains de ces systèmes d'information ont bénéficié des financements des partenaires internationaux ; exemple de la DAPS avec l'appui de la FAO, du Centre de Suivi Ecologique, etc. Le Gouvernement lui-même dispose d'un site Internet où beaucoup de données statistiques et d'informations qualitatives par secteur économique et par Ministère sont disponibles.

C'est pourquoi il est recommandé qu'avant d'entreprendre la collecte de nouvelles données, une analyse documentaire exhaustive devra faire le point sur les données existantes en rapport avec les indicateurs de suivi et d'impact retenus sur la décentralisation.

5.0 Types d'informations à générer par le dispositif de S&E envisagé pour la cellule

Pour répondre au mandat «*Disponibilité des informations fiables et opérationnelles en matière de lutte contre la pauvreté*», la cellule doit disposer d'un Système d'information sur les programmes de lutte contre la pauvreté. Ce système doit porter sur trois grands types d'informations : (i) Informations de base sur les collectivités locales (communautés rurales, communes, villages, ...et les différents opérateurs intervenant dans les activités des programmes de lutte contre la pauvreté ; (ii) Réalisations et Résultats obtenus (y compris les aspects financiers) en matière de lutte contre la pauvreté au Sénégal ; et (iii) Impact ou niveau d'atteinte des objectifs de développement visés par le gouvernement et ses principaux partenaires (bailleurs de fonds et société civile)

5.1 Informations de base sur les CL

Il s'agit de constituer un répertoire sur les informations de base sur les portraits de collectivités locales ou des villages (localisation, populations, composition du CR, infrastructures existantes etc.). Ces informations sont généralement disponibles auprès des CERP. Il faut signaler pour les communes le travail réalisé par l'ADM sur les bilans organisationnels et financiers.

5.2 Informations sur les réalisations et résultats obtenus en matière d'actions des programmes de lutte contre la pauvreté (données d'exécution).

La CSO devrait être en mesure de répondre à un certain nombre de questions en rapport avec les efforts accomplis dans le domaine de la lutte contre la pauvreté au Sénégal : (i) Qui fait quoi ? (ii) Où et avec quels moyens ? (iii) Combien de CL sont touchées actuellement par les projets de lutte contre la pauvreté et développement local ? Combien de projets sont en préparation, en cours d'exécution, en fin de phase, etc. (iv) Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les projets et programmes ? Quelles leçons peut-on en tirer ? Bref, des informations sur le niveau d'exécution de différents projets. Des indicateurs de suivi du niveau d'exécution des projets et programmes ont été définis (voir la section plus loin et la fiche de collecte de données).

5.3 Informations sur l'impact ou le niveau d'atteinte des objectifs de développement visés par les actions du gouvernement et ses principaux partenaires.

Construire une école ou organiser des sessions de formation n'est pas une fin en soi. Il est important d'apprécier dans quelle mesure le problème ayant amené à la construction de l'école ou à l'organisation de la session de formation a été résolu. La CSO devra donc constituer des informations permettant aux différentes instances d'apprécier les changements insufflés au niveau des collectivités locales par la réalisation de différentes actions en matière de lutte contre la pauvreté. Pour la constitution de la plupart de ces informations, la CSO devrait mobiliser des ressources externes pour la réalisation des études spécifiques en rapport avec les indicateurs d'impact convenus pour le suivi de l'impact (voir les modalités pratiques)..

6.0 Indicateurs de suivi et d'évaluation d'impact

6.1 Démarche utilisée

Le souci de limiter le nombre d'indicateurs à suivre et à évaluer pour l'appréciation de l'impact des actions des programmes de lutte contre la pauvreté est une préoccupation de la CSO. En effet, en matière d'impact, il arrive souvent de se retrouver avec une longue liste d'indicateurs d'impact non maîtrisables par la suite. La spécification des indicateurs d'impact pour la CSO a été faite en prenant en compte le contenu :

- (i) du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (décembre 2001)
- (ii) des Documents de programmes de lutte contre la pauvreté (principalement : PAREP, AFDS, PLCP/BAD, PNIR)

En fait, avant de statuer sur les méthodologies à utiliser pour l'appréciation d'impact, il est recommandé de bien cibler ce sur quoi vont porter les observations. Il arrive souvent qu'on cherche à évaluer l'impact sans se rappeler des actions concrètes initiées en rapport avec des objectifs initiaux. Les indicateurs proposés pour la CSO (voir Tableau) ont été spécifiés en prenant en compte les :

- (i) Principaux objectifs de développement visés en matière de lutte contre la pauvreté aussi bien par le gouvernement que par ses principaux partenaires

- (ii) Principales actions d'appui effectivement mises en œuvre dans ces projets
- (iii) Principaux changements attendus

Tableau 1 : Domaine d'intervention, résultats de développement attendus et indicateurs à suivre

Domaines d'intervention en matière d'appui à la lutte contre la pauvreté	Résultats attendus (objectifs de développement)	Indicateurs à suivre
<ul style="list-style-type: none"> • Planification participative • Maîtrise d'ouvrage et des procédures (formulation des demandes de financement, passation de marchés, contrats, etc) • Réalisation, utilisation, gestion et maintenance des équipements et infrastructures mises en place • Mobilisation des ressources financières et initiation des activités génératrices de revenus • Connaissance et application des règles de bonne gouvernance et de la démocratie • Promotion économique locale • Cadres de concertation • Transferts financiers de l'État 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de participation des populations • Fonctionnalité des commissions des CL/OCB • Fonctionnalité des équipements et infrastructures • Meilleure performance des CL/OCB • Qualités des services offerts • Diversification des sources de revenus et de financement des actions de développement • Meilleur accès aux services et infrastructures de base • Gestion transparente et imputabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de satisfaction au processus participatif d'élaboration de PLD (% de personnes satisfaites de leur niveau de participation dans le processus de planification) • % de personnes satisfaites de la qualité des services offerts • Sources de revenus et de financement de la CL • Indices de performance des CL* • Taux de prévalence au VIH • % de la contribution en espèces des CL (et de population) dans les dépenses d'investissements • Taux d'utilisation des connaissances acquises (formation)

*Voir les propositions de PROCR et de l'ADM

Taux (Ratio) de couverture sanitaire (nombre de population par infrastructures de santé fonctionnelles)

Taux (Ratio) de déserte de besoins en eau (nombre de population par infrastructures d'hydraulique fonctionnelles)

Revenu généré par les AGR

Niveau de mobilisation de fonds pour les actions de développement au niveau de la CL/OCB. Il est supposé que l'appui que les programmes de lutte à la pauvreté accordent aux CL et aux OCB pourrait les aider à développer des stratégies pour diversifier leurs sources de financement pour des actions d'investissement : renforcement de leurs capacités à mobiliser les fonds. Il est question de voir comment ces actions auront aidé les CL/OCB à diversifier leurs sources de financement.

Tableau 1c: Montant total de fonds mobilisés par sources de fonds

Collectivités locales	Sources de fonds			
	Source 1	Source 2		Total

Total					

Taux de satisfaction des groupes / communautés au processus participatif de diagnostic et de planification des CL ou l'expression des besoins au niveau village. Il s'agit de réaliser, à partir d'un échantillon ciblé sur les groupes vulnérables et marginalisés (jeunes, femmes, etc.), une enquête d'opinion légère sur leur niveau de satisfaction (en utilisant une échelle d'appréciation) au processus de diagnostic et de planification en vigueur au sein des CR (par exemple). La compilation des données devra donner le pourcentage de personnes se disant satisfaites par rapport au nombre total de personnes interviewées.

Tableau 1d: Nombre de personnes / associations jugeant satisfaisante leur implication dans le processus de développement local

Étapes de la démarche planification participative	Hommes		Femmes		Jeunes		Associations	
	Nbre de personnes interviewées	Satisfaites	Nbre de personnes interviewées	Satisfaites	Nbre de personnes interviewées	Satisfaites	Nbre d'associations interviewées	Satisfaites
Diagnostic participatif								
PDL								
EPB								
Etc.								

Taux d'utilisation des connaissances acquises. Pour renforcer les capacités, il est généralement organisé plusieurs types de formation. Le suivi d'exécution permet de connaître exactement le nombre de sessions de formations et le nombre de personnes (par catégories de groupes cibles) ayant bénéficié de ces différentes formations. En matière d'impact, il est recherché l'appréciation des bénéficiaires de ces formations sur deux points : i) la pertinence des thèmes de formations dispensés; et ii) l'utilisation des connaissances acquises. Il s'agit également de procéder par une enquête d'opinion, auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires de formations, afin d'établir le pourcentage de thèmes de formation jugés pertinents et le pourcentage de bénéficiaires déclarant avoir utilisé (dans la réalisation de leurs activités) les connaissances acquises.

Tableau 1e: Taux d'utilisation des connaissances acquises

Thèmes de formation	Nombre total de personnes formées (1)	Nombre de personnes ayant utilisé les connaissances acquises (2)	Taux d'utilisation des connaissances (2)/(1)= %
Moyenne	-----	-----	

Taux de satisfaction des populations à la qualité des services offerts par les programmes de lutte contre la pauvreté. Comme dans les deux autres cas, il s'agit de recourir à une enquête d'opinion afin d'établir le pourcentage de population (par genre) satisfait de la qualité de services offerts dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté. On ne devra pas seulement se contenter d'avoir le pourcentage de non satisfaits, mais aussi les facteurs explicatifs de la satisfaction ou de la non satisfaction.

Tableau 1f: Nombre de personnes jugeant *satisfaisante* la qualité des services rendus

Types de services rendus	Hommes		Femmes		Jeunes	
	Nombre de personnes interviewées	Satisfaits	Nombre de personnes interviewées	Satisfaites	Nombre de personnes interviewées	Satisfaits

A partir du tableau 1f, il est alors possible de préparer les résultats en % en faisant le rapport entre la colonne satisfaits sur le nombre total de personnes interviewées par genre.

Tableau 1g: Taux de satisfaction par genre et âge par rapport à la qualité des services rendus (%)

Types de services rendus	% de personnes satisfaites			Moyenne (%)
	%Hommes	%Femmes	%Jeunes	

6.2 Indicateurs sur les réalisations

Pour espérer avoir de l'impact, il faut d'abord que les objectifs en termes de réalisations soient atteints. Il est donc important que le système S&E du CSO puisse aussi renseigner sur les principales réalisations des projets et appuis entrepris dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Il faut distinguer (i) les réalisations physiques et (ii) des réalisations financières (investissement total consenti). Il s'agit d'une compilation de principaux résultats enregistrés auprès de différentes équipes de projets et les services techniques centraux et déconcentrés. L'encadré 1 fournit une liste non exhaustive de ces indicateurs de suivi.

Cette liste peut être allongée parce qu'il s'agit en principe des informations constituées habituellement auprès de chaque programme. La mise en place d'une base de données informatisée permettra d'automatiser la génération de plusieurs tableaux de sortie pour les indicateurs de suivi retenus (Voir le travail de Modélisation envisagé).

Encadre 1 : Indicateurs de réalisations (ou de suivi)	
Réalisations physiques	
•	Nombre de programmes de lutte contre la pauvreté
•	Nombre de collectivités locales concernées par ces programmes
•	Nombre de communes
•	Nombre total de collectivités locales appuyées
•	Nombre de CR ayant élaboré leur PLD
•	Nombre de PLD élaborés
•	Nombre de PLD mis en œuvre
•	Nombre d'infrastructures construites ou réhabilitées*
•	Nombre d'infrastructures fonctionnelles*
•	Nombre d'élus formés
•	Nombre d'études réalisées
•	Etc.
•	
Réalisations financières	
•	Montant total de financement des programmes de lutte contre la pauvreté
•	Financement par les bailleurs et autres partenaires
•	Contribution de l'État
•	Contribution (en espèces) des populations
•	Contribution totale des populations (y comprise celle en nature valorisée)
Principales difficultés rencontrées	
•	Liste des problèmes rencontrés au cours de la mise en œuvre du projet / programme
* A spécifier par types d'infrastructures : Santé, Éducation, Eau, Communication, etc.	

Ces tableaux peuvent être présentés par :

- Années
- Bailleurs de fonds
- Collectivités locales

Tableau 2: Tableau de bord sur les résultats des PLCP par année (2003 – 2005)

	Cumul	2003	2004	2005
Réalisations physiques				
•	Nombre de programmes de lutte contre la pauvreté			
•	Nombre de collectivités locales concernées par ces programmes			
•	Nombre de communes appuyés			

• Nombre total de collectivités locales appuyées				
• Nombre de CR ayant élaboré leur PLD				
• Nombre de PLD élaborés				
• Nombre de PLD mis en œuvre				
• Nombre d'infrastructures construites ou réhabilitées*				
• Nombre d'infrastructures fonctionnelles*				
• Nombre d'élus formés				
• Nombre d'études réalisées				
• Etc.				
Réalisations financières				
• Montant total de financement des actions en décentralisation				
• Financement par les bailleurs et autres partenaires				
• Contribution de l'État				
• Contribution (en espèces) des populations				
• Contribution totale des populations (y comprise celle en nature valorisée)				

Le dispositif S&E de la CSO comprend une base de données informatisée, il sera facile de produire un tableau semblable à celui –ci (Tableau 2) mais avec les bailleurs de fonds comme illustré par le tableau 3.

Tableau 3: Tableau de bord sur les résultats en décentralisation par bailleurs de fonds

	Cumul	PNUD	Banque Mondiale	BAD
Réalisations physiques				
• Nombre de programmes de lutte contre la pauvreté				
• Nombre de collectivités locales concernées par ces programmes				
• Nombre de communes				
• Nombre total de collectivités locales appuyées				
• Nombre de CR ayant élaboré leur PLD				
• Nombre de PLD élaborés				
• Nombre de PLD mis en œuvre				
• Nombre d'infrastructures construites ou réhabilitées*				
• Nombre d'infrastructures fonctionnelles*				
• Nombre d'élus formés				
• Nombre d'études réalisées				
• Etc.				
•				
Réalisations financières				
• Montant total de financement des actions de lutte contre la pauvreté				
• Financement par les bailleurs et autres partenaires				
• Contribution de l'État				
• Contribution (en espèces) des populations				
• Contribution totale des populations (y comprise celle en nature valorisée)				

Aussi bien par année que par bailleurs de fonds (par collectivité locale, etc.), le tableau de bord sur les réalisations des programmes de lutte contre la pauvreté devra toujours y avoir la colonne sur le Cumul permettant de donner la situation globale pour la période considérée.

6.3 Indicateurs de conditions critiques ou suppositions

Les principales conditions critiques spécifiées dans les cadres logiques des projets et programmes de lutte contre la pauvreté sont :

- Instabilité politique
- Changement d'orientation du gouvernement sur la décentralisation
- Incapacité à mobiliser la contrepartie
- Existence des fortes tensions politiques locales
- Non implication des communautés
- Difficulté à mobiliser la contribution en espèces par les communautés
- Conflit de compétence entre les acteurs locaux
- Manque de soutien et de collaboration des services déconcentrés de l'État
- Inexistence des banques et d'institutions financières au niveau local

Ces éléments devront être documentés à partir de l'analyse des raisons sur les difficultés rencontrées. Il sera alors possible de voir à quel niveau se trouve le goulot d'étranglement et chercher les voies et moyens pour débloquer la situation.

6.4 Indicateurs de performance des Collectivités locales et organisations communautaires de base

Une grande partie des appuis des programmes de lutte contre la pauvreté visent le renforcement des capacités des élus locaux. Il faut donc se doter de moyens pour apprécier la performance des CL. Les indicateurs de performance retenus se réfèrent notamment à leurs réalisations et à l'exercice des compétences transférées. Les éléments d'appréciation des performances de CL qui pourraient servir de point de départ et se rapportant aux domaines suivants :

- Fonctionnement du conseil rural,
- Bonne gouvernance,
- Planification,
- Niveau de collaboration avec le Projet,

On peut donner à titre indicatif les éléments pour apprécier la performance des collectivités locales (ex : Contribution du conseil à l'élaboration de son PLD, contribution des OCB à la réalisation des projets, tenue de réunion avec PV disponible...). La cellule devra chercher un consensus autour d'un certain nombre de critères qui seront appliqués par la plupart des intervenants pour apprécier cette performance des CL ou OCB appuyées.

6.5 Indicateurs de performance pour la cellule

La performance de la cellule sera appréciée sur la base des résultats obtenus en fonction des missions décrites plus loin : disponibilité des informations fiables sur les programmes de lutte contre la pauvreté au Sénégal, niveau d'harmonisation des approches et procédures d'intervention, et sa capacité de réflexion et de conception et mise en œuvre des politique et programme de lutte contre la pauvreté. Un consensus devra être cherché autour des critères précis pour une appréciation réaliste.

7.0 Sources et Collecte de données.

7.1 Données sur le déroulement et exécution des projets et programmes.

Les informations sur le déroulement et exécution des projets et programmes de lutte contre la pauvreté proviendront de la remontée de la fiche de collecte proposée (voir fiche de suivi des activités par composante). Cette fiche devra être disponible au niveau de : (i) équipes de projets / programmes ; (ii) Services techniques centraux et déconcentrés ayant en charge la constitution des informations.

7.2 Données sur l'impact et la capitalisation.

Les données sur l'impact proviendront de la capitalisation et des études spécifiques à réaliser. La cellule sera le commanditaire de ces études et les réalisera avec l'appui des consultants externes. Il faudra cependant s'assurer qu'un cadre de concertation est en place afin de faire participer le plus grand nombre de partenaires: (i) à l'identification des thèmes d'étude à réaliser, (ii) à la validation des termes de référence et le choix des

consultants, (iii) à la validation de la méthodologie à utiliser ; et (iv) à la validation des résultats obtenus.

8.0 Fiche de collecte de données auprès de projets / Programmes

8.1 Contenu de la Fiche.

Il s'agit principalement des données sur : (i) les indicateurs du suivi de la mise en œuvre des programmes et (ii) des éléments de l'appréciation des changements observés au niveau des communautés appuyées par les équipes de projets et les cadres de services centraux et déconcentrés. Le tableau 5 donne le format de la Fiche à transmettre aux responsables de projets / programmes d'appui à la décentralisation.

Tableau 5 : Fiche de collecte programme Semestre se terminant le 30 juin.....

Indicateurs et catégories d'informations	Résultats
A) Identification du Projet / Programme/ Actions	
• Bailleur de fonds :	
• Agence d'exécution :	
• Durée initiale :	
• Budget global prévu :	
• Année de clôture prévue :	
• Année de mise en œuvre :	
• Zone d'intervention :	
✓ Région :	
✓ Département :	
✓ Arrondissements	
✓ Communautés rurales :	
B) Réalisations physiques du projet / Programme	
<u>Couverture géographique</u>	
• Nombre de CL couvertes	
✓ Régions	
✓ Communes	
✓ Communautés rurales	
✓ Villages	
• Populations totales touchées	
<u>Planification participative</u>	
• Nombre de PIC élaborés	
• Nombre de PIC avec début de mise en œuvre	
• Nombre de communes avec un PIC	
• Nombre de PRDI élaborés	
• Nombre régions avec un PRDI	
• Nombre de PRDI avec début de mise en œuvre	
• Nombre de PLD élaborés	
• Nombre de PLD avec début de mis en œuvre	
• Nombre de CR avec un PLD	
• Nombre de quartier avec un PDQ	
<u>Infrastructures construites</u>	
• Santé	
✓ Dispensaires	
✓ Cases de santé	
✓ Maternités	
• Hydraulique	
✓ Puits / forages construits	
✓ Puits réhabilités	
• Éducation	
✓ Salles de classes	
✓ Garderie d'enfants/case des tous petits	
• Communication	
• Environnement	
<u>Formations, IEC</u>	
• Nombre de personnes formées	
• Nombre d'ateliers de concertations organisées	
<u>Hydro-agricoles et activités génératrices de revenu</u>	
C) Réalisations financières	
• Investissement total du projet / programme	
• Contribution totale en espèce par les communautés	
• Contribution financière de l'État	
• Contribution de bailleurs de fonds	
D) Principales difficultés rencontrées	

PIC : Plan d'investissement communal, PRDI : Plan régional de développement intégré, PDQ : Plan de développement de quartier

8.2 Périodicité de remontée de la fiche.

Pour les indicateurs de suivi de la mise en œuvre, les données pourraient être compilées tous les 6 mois, ce qui permettra à la cellule de produire un rapport semestriel et un rapport annuel. Les fiches devraient être envoyées au plus tard le 15 juillet et le 15 janvier de chaque année. Ainsi le rapport semestriel et le rapport annuel de la CSO sur les réalisations des programmes de lutte contre la pauvreté seraient disponibles au plus tard le 15 août et le 15 février respectivement.

9.0 Évaluation d'impact de la pauvreté

9.1 Situation actuelle

Il ressort de l'analyse des dispositifs prévus pour l'évaluation de l'impact des projets / programmes de lutte contre la pauvreté trois cas de figure :

- (i) Appréciation par les bénéficiaires des changements observés dans leur milieu et qu'ils attribuent aux actions entreprises dans le cadre du projet (Auto-Évaluation)
- (ii) Appréciation par les équipes de projet, les services centraux et déconcentrés des changements constatés au niveau des communautés appuyées en termes de renforcement des capacités et de changement de mentalité (ex. Organisation et Gestion des terroirs)
- (iii) Analyse rigoureuse et scientifique à partir des indicateurs quantifiables prédéterminés (exemple contrat AFDS et CREA)

9.2 Pour la cellule

La cellule pourrait commanditer des études dans les cas (i) et (iii) afin de constituer les données dans les zones où les informations n'ont pas été constituées par les équipes de projet. La combinaison des résultats issus de ces trois méthodes permettra de mieux situer l'impact. Le plus important est d'arriver à harmoniser les approches pour les évaluations qualitatives (i) et (ii) afin que les résultats obtenus puissent être comparables et des moyennes puissent être calculées. Le tableau 5 donne des exemples de critères d'appréciation utilisés dans un projet de la GTZ.

9.3 Périodicité pour l'évaluation d'impact

Elles seront à réaliser tous les quatre ans afin d'être en mesure d'apprécier les grandes tendances. Cela n'exclut pas la réalisation : (i) de certaines études spécifiques en rapport avec une problématique jugée importante par les partenaires ou le gouvernement ; et (ii) des exercices de capitalisation qui peuvent se faire tous les deux ans. Dans il faudra dès le départ, réaliser une étude de référence en rapport avec les indicateurs d'impact qui seront retenus.

Tableau 5 : Grille d'appréciation par les équipes du projet de changements au niveau des communautés

Élément - clé	Constat d'appréciation	
Prendre conscience	1.1. Le village discute des causes de certains problèmes à fond 1.2. Le village parle de certains problèmes 1.3. Le village n'en parle pas 1.4. Le village est réticent à toute forme de discours externe	3 2 1 0
Décider conjointement	1.1. Les femmes et les jeunes peuvent s'exprimer sur tous les sujets 1.2. Les femmes et les jeunes s'expriment seulement sur les sujets de leurs propres activités 1.3. Les femmes et les jeunes ne s'expriment que sur demande 1.4. Les femmes et les jeunes sont absents	3 2 1 0
Identifier des actions	2.1. Le village a priorisé les actions de façon autonome 2.2. Le village a priorisé les actions à l'aide d'un externe 2.3. De différentes actions sont décidées sans cohérence 2.4. Les actions villageoises sont l'œuvre d'un groupe occasionnel	3 2 1 0
Planifier	3.1. Le village inscrit ses actions dans une dynamique globale et dans un processus à moyen terme (minimum 3 ans) 3.2. Le village inscrit ses actions dans une dynamique globale et dans un processus à court terme (1 an) 3.3. Les actions sont ponctuelles 3.4. Les actions sont conjoncturelles ou étroitement liées au programme d'un intervenant externe	3 2 1 0
S'organiser, se mobiliser, s'engager, agir	4.1. La majorité des habitants du village participe aux actions 4.2. Un groupe isolé (groupements, quartiers) du village participe aux actions 4.3. Certains individus participent aux actions 4.4. La participation aux actions se fait de manière pêle-mêle	3 2 1 0
Cotiser	5.1. La caisse villageoise est alimentée selon prévision par la majorité des participants 5.2. La caisse villageoise est alimentée selon prévision par une partie des participants 5.3. La caisse est alimentée de manière irrégulière 5.4. Le village ne dispose pas de caisse	3 2 1 0
Cumuler des fonds	12.1. Le village mène des activités économiques et les rentabilise 12.2. Le village mène des activités économiques avec de faibles performances de rentabilité 12.3. Le village mène des activités économiquement très timides 12.4. Le village ne mène aucune activité rentable	3 2 1 0
Gérer des fonds	6.1. Les moyens disponibles sont gérés de façon transparente pour tous sans discrimination 6.2. Les fonds sont gérés par une minorité des participants 6.3. Les gestionnaires refusent d'informer le village 6.4. Des fonds ont disparu	3 2 1 0
S'évaluer	7.1. Toutes les actions sont évaluées au moins une fois par an et toutes les bonnes et mauvaises expériences sont capitalisées 7.2. Toutes les actions sont évaluées au moins une fois par an ; seules les bonnes expériences ne sont pas capitalisées 7.3. Les évaluations sont irrégulières 7.4. Les évaluations ne se font que sur la suggestion/pression des collaborateurs	3 2 1 0
Négocier	8.1. Le village élabore un projet et le soumet à un partenaire financier de façon autonome 8.2. Le village élabore un projet de façon autonome et le soumet à un partenaire financier avec un appui externe	3 2 1

	8.3. Le village se fait assister dans l'élaboration de son projet et dans la recherche de financement 8.4. Le village ne prend aucune initiative	0
Se lier	9.1. Le village prend des initiatives et contacte les villages environnants pour des actions forcément inter-villageoises : bas-fonds, divagation des animaux, feux de brousse, etc. 9.2. Le village est réceptif aux initiatives des villages environnants pour des actions forcément inter-villageoises. 9.3. Le village participe timidement aux actions inter – communautaires convenues avec les autres villages 9.4. Le village refuse des initiatives des villages environnants pour des actions forcément inter-villageoises.	3 2 1 0
Démultiplier	10.1. Le village prend des initiatives à démultiplier des connaissances acquises de façon autonome 10.2. Le village prend des initiatives à démultiplier des connaissances acquises avec l'appui externe 10.3. Le village ne s'intéresse pas à la démultiplication 10.4. Le village refuse la démultiplication	3 2 1 0
Gérer des conflits	11.1. Les conflits sont résolus de manière transparente et durable par tous les concernés 11.2. Les conflits sont résolus par certaines personnes 11.3. Les conflits sont discutés sans être résolus 11.4. Les conflits ne sont pas discutés.	3 2 1 0

Source : Suivi de l'impact du projet :Appréciation de la capacité de développement villageoises - les outil et la méthodologie de travail. Document de travail préparé par : N. Souané, L. Diamanka, M. Kandé et K. Solly de l'équipe mobile, O. Diallo de l'ONG Sahel 3000, D. v. Behaim et M. Mayer du bureau de coordination (Site www.arc.sn/pspi)

CHAPITRE IV : GESTION ET CIRCULATION DE L'INFORMATION SUR LA DÉCENTRALISATION

1.0 Base de données et Site Web

1.1 Base de données.

La gestion et l'accessibilité des informations constituées par le Secrétariat technique nécessiteront la mise en place d'une base de données relationnelles informatisées (sous Visual Basic, Excell et Ms Access 2000) au niveau de la cellule. Cette base de données devra contenir des informations sur :

- Informations les programmes de lutte contre la pauvreté (zone d'intervention, partenaires, prestataires, bénéficiaires...)
- Résultats sur le suivi d'exécution des projets et programmes
- Résultats des études d'impact
- Éléments de capitalisation des expériences à succès et de cas des échecs

1.2 Analyse du système et interface de l'utilisateur.

La configuration de la base de données et la conception de différents tableaux de sortie ont été en partie réalisées lors de l'analyse informatique du système. Cette analyse informatique a été faite dans le cadre de la modélisation du prototype du système de suivi-évaluation informatisé financé par le PAREP. Il demeure du reste, des éléments à affiner.

1.3 Site Web.

La modélisation a aussi aidé à définir les éléments pour un Site Web sur la pauvreté afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'accéder aux informations et documents de référence sur les programmes de lutte contre la pauvreté. L'analyse du Site Web de la cellule/MEF pourrait servir d'exemple pour la CSO.

2.0 Tableau de bord sur la pauvreté

Les détails sur ce tableau de bord ont été finalisés au cours de l'analyse informatique du système informatisé à mettre en place. Les informations du tableau de bord couvrent les différents types d'indicateurs spécifiés dans cette étude :

- Portrait général des collectivités locales appuyées ou zone d'intervention
- Présentation succincte des projets / programmes de lutte contre la pauvreté
- Évolution des indicateurs d'exécution (Qui fait quoi, où, combien, quand, avec qui, qu'a-t-il obtenu comme résultats, quelles sont les difficultés rencontrées et leçons à tirer)
- Évolution des indicateurs d'impact / stratégie de réduction de la pauvreté

Compte tenu de la périodicité de la remontée de données (tous les 6 mois), il sera possible de produire des tableaux de bord semestriels et annuels.

3.0 Intégration d'un Système d'information géographique (SIG)

Un système d'information géographique couplé à la base de données relationnelles devra permettre de visualiser, sur les supports cartographiques, les principales informations constituées par la CSO. Ce SIG pourra être monté sous Arc View ou IMAP et comprendra les couches suivantes (à titre indicatif) : limites administratives, les coordonnées pour les villages, les pistes, les infrastructures, etc.

Des supports similaires sont développés dans le cadre de certains projets de l'Union Européenne. On devra tirer profit de ce qui a été fait dans le cadre de ces programmes.

4.0 Atelier de concertation et de partage des résultats de capitalisation

Il serait utile qu'un atelier soit organisé après l'élaboration du rapport annuel de la CSO afin de permettre à l'État et à ses principaux partenaires de faire le point sur les efforts déployés en matière de lutte contre la pauvreté, les changements en cours, les principaux goulots d'étranglement et les solutions possibles.

CHAPITRE V : MODALITÉS PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION

1.0 Équipe pour le S&E

Pour les besoins du S&E, la CSO devra recruter une équipe d'experts constitués comme suit :

- Un Coordonnateur National planificateur et Spécialiste en Management de Projet
- Un Expert Statisticien Macro économiste spécialiste en suivi évaluation
- Un administrateur gestionnaire du Système d'Information
- Un expert Sociologue spécialiste en renforcement des capacités
- Un Assistant administratif et financier

De plus il sera procédé au recrutement du personnel d'appui suivi

- Deux Secrétaires de direction
- Deux chauffeurs
- Un agent de service
- Un gardien
-

2.0 Principales étapes pour la mise en oeuvre du système

Il faudra entreprendre les activités suivantes pour rendre opérationnel le dispositif de Suivi-Évaluation prévu :

- Élaboration d'un programme de travail détaillé et une stratégie de recherche de financement
- Appropriation / validation des propositions sur le S&E de CSO et recherche de consensus sur les modalités de mise en œuvre.
- Valider la conception et la mise en place des applications informatiques pour le S&E (Base de données, SIG et Site Web) qui sont en cours
- Établissement de la situation de référence pour les indicateurs d'impact validés
- Validation des résultats de la situation de référence
- Auto-Évaluation annuelle et capitalisation des expériences
- Participation aux missions de revue à mi-parcours de bailleurs de fonds
- Évaluation d'impact tous les 3 ans
- Atelier d'appropriation des résultats d'impact et de capitation

2.1 Programme de travail et stratégie de recherche de financement.

Une fois l'équipe de la Cellule S&E de la CSO mise en place, la première tâche sera de se doter d'un Programme de travail annuel (PTA). Ce PTA sera élaboré à partir des éléments proposés. On y précisera les principaux résultats à atteindre et les échéanciers réalistes pour les atteindre.

2.2 Appropriation et validation des propositions sur le S&E ; Consensus sur les modalités de mise en oeuvre.

Il est important que les principaux acteurs en appui à la réduction de la pauvreté valident et s'approprient les propositions sur le dispositif de S&E de la CSO. Pour cela, une série

de rencontres et d'ateliers sont nécessaires. Au stade actuel de réflexion, les principales activités à réaliser sont les suivantes :

- (i) Validation à Dakar à partir d'un groupe restreint composé des représentants du gouvernement (DDC, DER et Direction de planification du Ministère de l'économie et des finances), Sous-comité de bailleurs de fonds et Réseau des coordonnateurs de projet. Cette validation se fera au cours d'un atelier d'un jour dans un hôtel de la place. Il permettra de passer en revue les propositions sur le S&E et d'apporter les ajustements nécessaires. Pour plus d'efficacité, le document de base des discussions devra être envoyés aux participants une semaine avant la tenue de cet atelier.
- (ii) Ateliers régionaux de validation. Suite à l'atelier avec le groupe restreint, il faudra lancer la tenue des ateliers régionaux (un par région) afin de permettre à la société civile et aux autres partenaires oeuvrant sur le terrain de s'approprier des éléments du système et surtout de l'utilité de remplir périodique la fiche de collecte qui sera à leur disposition. Chaque atelier régional connaîtra la participation d'une quarantaine de participants provenant entre autres de : ARD, CERP, Maires, CR, Cadres de concertation au niveau des CL, Société civile et Équipes de programme de lutte contre la pauvreté.
- (iii) Document de S&E. Production du Document de base S&E de la CSO et confection de la Fiche de collecte des données à transmettre aux instances désignées pour la reconstitution des informations sur la pauvreté
- (iv) Multiplication et large diffusion du document S&E du CSO

2.3 Conception et mise en place des applications informatiques prévues.

Cette activité financé par le PAREP a connu un début d'exécution. En effet, les activités suivantes ont été entamées :

- (i) Recrutement d'un consultant pour le travail de Modélisation
- (ii) Acquisition des équipements informatiques adéquats (Ordinateurs, Serveurs, etc.)
- (iii) Production du document d'analyse informatique (configuration de l'interface de l'utilisateur) pour la Base de données relationnelles avec un SIG et d'un Site Web
- (iv) Élaboration de la structure générale de la Base de données et programmation informatique de la Base de données (en Visual Basic et d'Access 2000) et Arc-view pour le SIG. (à finaliser)
- (v) Production du prototype et formation à son utilisation (à finaliser)
- (vi) Production d'un Manuel d'utilisation et d'un dictionnaire de la base des données (à finaliser)

2.4 Situation de référence pour les indicateurs d'impact proposés.

Au cours des ateliers de validation (restreint et régionaux), un consensus devra être établi autour des (a) indicateurs d'impact à suivre pour apprécier les changements attribuables aux différentes actions d'appui en matière de lutte contre la pauvreté et (b)

des études spécifiques d'impact à réaliser. L'établissement de la situation de référence est la condition pour une évaluation d'impact réaliste. Il faut disposer de la photographie de départ afin de la comparer à la situation au bout de trois ans. Les principales étapes à accomplir sont :

- (i) Élaboration des termes de référence
- (ii) Recrutement de(s) consultant(s)
- (iii) Point sur les informations existantes. Pour les indicateurs d'impact retenus et concernés par la situation de référence un premier travail à faire par les consultants sera de constituer les résultats sur ces indicateurs à partir des informations existantes suite à une analyse documentaire exhaustive
- (iv) Élaboration de la méthodologie pour la constitution des informations manquantes
- (v) Validation de la méthodologie proposée en groupe restreint
- (vi) Formation des enquêteurs et test des outils de collecte élaborés
- (vii) Réalisation de la collecte de données et production du rapport

2.5 Validation des résultats sur la situation de référence des indicateurs d'impact.

Cet atelier sera une occasion non seulement de prendre connaissance des résultats obtenus, mais aussi de revoir la pertinence de certains indicateurs et des études envisagées. Ce sera un atelier d'une journée. Les rapports validés devront être rendus disponibles sur le site Web de la CSO et aussi diffusés auprès de principaux acteurs en décentralisation.

2.6 Auto-évaluations annuelles et Capitalisation.

La CSO pourra organiser des tournées d'auto-évaluation afin de permettre aux uns et aux autres de prendre connaissance de ce qui fait réellement sur le terrain et d'en tirer les leçons en rapport avec la stratégie de mise en œuvre et les difficultés rencontrées. Au début de l'année et à la fin de chaque tournée, on devra statuer sur les sites à visiter au prochain tour. Dans l'ensemble, les activités à réaliser à ce niveau sont :

- (i) Déterminer les aspects à couvrir
- (ii) Convenir sur les sites / projets à visiter,
- (iii) Mobiliser les services d'un facilitateur pour l'animation de la rédaction de la synthèse des observations et échanges au cours des visites
- (iv) Assurer la diffusion des éléments de chaque auto-évaluation

2.7 Participation à des missions de revue à mi-parcours des projets / programmes d'appui en décentralisation.

Il serait utile que les membres de la Cellule S&E de la CSO puissent participer à certaines missions de revues à mi-parcours de certains. Cette participation permettra à la CSO d'être mieux informé et de comprendre les nuances entre les principaux bailleurs de fonds

2.8 Évaluation d'impact (aux 3 ans).

Dans l'objectif d'apprécier les changements par rapport à la situation de référence, la CSO pourra commanditer des évaluations d'impact tous les trois ans. En termes

d'étapes, il s'agit presque d'une répétition de ce qui a été pour l'établissement de référence :

- (i) Élaboration des termes de référence
- (ii) Recrutement de(s) consultant(s)
- (iii) Point sur les informations existantes. Pour les indicateurs d'impact retenus et concernés par l'évaluation, un premier travail à faire par les consultants sera de constituer les résultats sur ces indicateurs à partir des informations existantes suite à une analyse documentaire exhaustive.
- (iv) Élaboration de la méthodologie pour la constitution des informations manquantes
- (v) Validation de la méthodologie proposée en groupe restreint
- (vi) Formation des enquêteurs et test des outils de collecte élaborés
- (vii) Réalisation de la collecte de données et production du rapport
- (viii) Diffusion de résultats

2.9 Atelier d'appropriation des résultats d'impact et de capitalisation.

Au bout de trois ans, un rapport consolidé de capitalisation des résultats sur les réalisations et l'impact en matière de lutte contre la pauvreté devra être produit et présenté au cours d'un atelier de deux jours. Des groupes de travail devront être constitués au cours de cet atelier afin d'approfondir les différents aspects de la décentralisation à la lumière des résultats obtenus et impact observé.

Cet atelier devra se tenir après le dépôt du rapport sur l'étude d'impact et production d'un rapport consolidé par la CSO. Le rapport de la CSO devra faire le point sur :

- (i) les réalisations en matière de lutte contre la pauvreté (évolution de principaux indicateurs d'exécution)
- (ii) les renseignements essentiels de l'étude d'impact
- (iii) les leçons à tirer vue les difficultés rencontrées en rapport avec les stratégies d'appui mises et le cadre légal / réglementaire

Comme pour les autres ateliers, celui devra connaître la participation de représentants des principaux acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté (une quarantaine de participants). Le concours d'un facilitateur sera nécessaire pour la conduite des travaux et la finalisation du rapport.

3.0 Utilisation des étudiants pour l'approfondissement de certains aspects.

L'association de l'Université aux travaux sur certains indicateurs d'impact et problématiques à approfondir est souhaitée. En effet, la CSO pourra, à moindre coût, disposer des informations détaillées si il participe à la définition des sujets de thèses de maîtrise pour les étudiants intéressés par la question de la lutte contre la pauvreté et du développement local. Ces étudiants, sous la direction de leurs directeurs de thèse, pourront ainsi acquérir une expérience pratique tout en satisfaisant aux conditions pour l'obtention de leurs diplômes.

3.0 Intégration d'un système d'information géographique (SIG)

Un système d'information géographique couplé à la base de données rationnelle devra permettre de visualiser sur les supports cartographiques, les principales informations constituées par la CSO. Ce SIG pourra être monté sous Arc View ou IMAP et comprendra les couches suivantes (à titre indicatif) : limites administratives, les coordonnées pour les villages, les pistes les infrastructures, etc.

Des supports similaires sont développés dans le cadre de certains projets de l'Union Européenne. On devra tirer profit de ce qui a été fait dans le cadre de ces programmes.